

# **LA CONFERENCE DE LOCARNO DE 1925**

## **Du 5 au 16 octobre à Locarno (Suisse)**

Jean-Louis Emmenegger

### **Débloquer la situation en Europe**

Afin de débloquer la situation politique, en particulier franco-allemande, sur laquelle pèsent non seulement la question des réparations, mais aussi celle de la sécurité des frontières, les Ministres des Affaires étrangères européens décident, répondant à une initiative de l'Allemagne, d'engager des pourparlers portant sur ce dernier point. Après un certain nombre de négociations préliminaires, on décide de passer à une négociation ouverte, dans le cadre d'une conférence qui réunirait les délégués de l'ensemble des pays associés au projet : l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Italie, la Pologne et la Tchécoslovaquie.

### **Le choix de Locarno**

La Suisse, à la fois territoire neutre et siège de la Société de Nations (SDN), accepte d'accueillir les négociateurs. Comme l'Allemagne n'est pas membre de la SDN (ceci est un point de divergences entre les négociateurs), on préfère que la rencontre n'ait pas lieu à Genève. C'est finalement Locarno, cité balnéaire du Tessin qui est choisie. Conscientes de l'importance d'un tel événement, les autorités suisses ne ménagent pas leurs efforts pour faciliter le déroulement des négociations. Il est indéniable que l'atmosphère particulièrement agréable des rives du Lac Majeur a joué un rôle dans le dénouement heureux de la conférence qui se déroula du 5 au 16 octobre 1925.

Chacune des délégations est arrivée à Locarno avec des attentes et des exigences, qui auraient pu faire tourner court la rencontre, s'il n'y avait pas eu une formidable volonté des diplomates réunis pendant ces deux semaines de parvenir à un accord. Finalement, les rencontres officielles et les conversations informelles ont permis d'aboutir, le 16 octobre, au paraphe des fameux Accords (ou Traités) de Locarno.

### **Les Traités de Locarno**

Les accords appelés officiellement « Traités de Locarno » ont été négociés dans le ville tessinoise de Locarno du 5 au 16 octobre 1925. Ils seront ratifiés, dans un second temps, à Londres le 1er décembre 1925. Par ces Traités, les puissances alliées d'Europe et les nouveaux Etats d'Europe centrale et orientale garantissent les frontières fixées en 1919 par le Traité de Versailles, en échange de la normalisation des relations avec le Reich allemand vaincu.

Les « Accords de Locarno » sont signés le 16 octobre 1925 à Locarno par les représentants des Etats suivants : Allemagne (G. Stresemann), Belgique (É. Vandervelde), France (A. Briand), Grande-Bretagne (A. Chamberlain), Italie (B. Mussolini), ainsi que par ceux de Pologne et de Tchécoslovaquie. Ils s'accordent sur un « système de sécurité collective » en Europe, et concernent les frontières avec l'Allemagne. Cinq traités sont signés : un « pacte rhénan » (qui prévoit que la

Rhénanie sera démilitarisée) qui garantit les frontières occidentales de l'Allemagne. Les quatre autres traités sont des traités d'arbitrage bilatéraux entre Etats. Les frontières de l'Allemagne sont divisées en deux catégories : les frontières orientales et les frontières occidentales. Seules les frontières occidentales de l'Allemagne sont réellement garanties par les « Accords de Locarno ».

### **Cachet rectangulaire spécial**

Pendant la durée de cette Conférence européenne, la Poste suisse mis en place un système de récolte du courrier des personnes présentes à la conférence : délégués, diplomates, journalistes et personnes privées. Tout ce courrier a été oblitéré avec un cachet rectangulaire spécial indiquant « CONFERENZA / PATTO SICUREZZA / LOCARNO ». Il était apposé sur les timbres suisses collés pour payer l'affranchissement de la lettre ou de la carte. Le cachet postal « normal » du bureau de poste de Locarno était apposé au recto sur tous les plis déposés (LOCARNO / XI / LETTERE – avec date au milieu).

Ce genre de lettres, avec les cachets postaux susmentionnés, ne sont pas très difficiles à trouver dans les ventes aux enchères, probablement parce que l'accès au bureau de poste était autorisé aux personnes privées. Une autre hypothèse est que les collectionneurs auraient pu envoyer des lettres préaffranchies pour être oblitérées à Locarno, mais nous n'en avons trouvé aucune preuve. Peut-être des collectionneurs ont-ils envoyé des cartes ou lettres à Locarno, en demandant qu'elles soient renvoyées avec les cachets adéquats. Des lettres préimprimées de « l'Hôtel Belvédère Locarno », ainsi qu'avec la mention « La Conférence de Locarno / Cercle de la Presse », existent avec les cachets décrits ci-dessus. Les lettres postées en « recommandé » portent l'étiquette courante de « Locarno 1 lettere » et le numéro de recommandation.

### **Lugano : 53<sup>e</sup> Session de la Société des Nations de 1928**

Trois ans plus tard, du 10 au 15 décembre 1928, le Conseil de la Société des Nations se réunit à nouveau au Tessin, mais cette fois à Lugano. Les plis déposés au bureau de poste spécial (en majorité des lettres adressées à des collectionneurs tessinois !) portent deux cachets : le premier, apposé sur le timbre d'affranchissement, est le cachet postal courant de « LUGANO 1 », et le second est un cachet portant l'indication « 53<sup>e</sup> Sess.d.CONS. d. S.D.N. / LUGANO ». Des lettres « philatéliques » ont été répertoriées, mais quasi aucune n'existe envoyée par un délégué à cette 53<sup>e</sup> Session de la SDN.

---



